

CHAPITRE 4 – Une diversification des espaces et des acteurs de la production (en France)

Doc 1 p. 96 : Les missions du pôle de compétitivité SCS

Le Pôle de compétitivité SCS a été créé à l'initiative du gouvernement en juillet 2005.

Il regroupe toutes les compétences issues des métiers liés aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) : composants électroniques, logiciels et systèmes de communication pour la mise en œuvre d'échanges entre personnes, entre objets et de personnes à objets. Il favorise les synergies¹ entre laboratoires de recherche, universités et entreprises.

La mission du Pôle est de fédérer les énergies, de soutenir les entreprises et d'accompagner l'innovation et la croissance par une aide à la recherche de financements, mais aussi en marketing – communication, en développement et en gestion. Son statut lui autorise un contact direct avec les ministères et lui permet d'initier des échanges avec d'autres pôles de compétences (utilisateurs des produits du pôle SCS ou développant des technologies complémentaires). Il compte 300 adhérents entre les deux sites de Rousset et de Sophia Antipolis et est financé par les cotisations, la vente de services et des interventions publiques (État, Région PACA, département des Bouches du Rhône, Communauté du Pays d'Aix, ville de Rousset). Il a porté plus de 250 projets innovants depuis sa création.

Site Internet de la commune de Rousset (Bouches-du-Rhône), 2019.

1. Action à plusieurs provoquant un effet global.

Doc 6 p. 98 : Un partenariat avec un investisseur régional

Le fonds d'investissement¹ régional PACA Investissement créé en 2011 a permis de financer une cinquantaine de participations dans des entreprises innovantes. Sur un total de 50 entreprises, 20 start-up sont membres du Pôle SCS au moment de l'investissement. Cela illustre le besoin très fort de financement de ces entreprises et le poids du secteur numérique et des technologies de l'information et de la communication en région qui représente 10 % du PIB et près de 77 000 emplois au global [...].

Fondé et financé par la Région PACA et financé à 50 % par des fonds européens, PACA Investissement a pour objectif de doubler ses investissements sur les cinq ans à venir.

Site Internet de Presse Agence,

La lettre économique et politique de PACA, 22 mars 2017.

1. Société publique ou privée qui investit du capital dans des projets d'entreprises correspondant à ses spécialités.

Doc 9 p. 99 : Le pôle SCS, une compétitivité à l'échelle internationale

Fort de ses 200 000 visiteurs et plus de 4 700 exposants, le Consumer Electronic Show (CES) de Las Vegas est le rendez-vous mondial incontournable pour les start-up innovantes qui souhaitent présenter leurs nouveaux produits aux grands groupes et à un public d'experts du monde entier.

À l'occasion de cet événement, une délégation de 55 start-up régionales, toutes porteuses d'innovations technologiques, est conduite par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en partenariat avec les Métropoles Aix-Marseille Provence, Nice-Côte d'Azur, Toulon Provence Méditerranée et les communautés d'agglomération Sophia Antipolis et du Grand Avignon.

Parmi ces jeunes pousses, 9 ont obtenu un CES Innovation Award 2019 et l'une d'entre elles, BeeLife¹ s'est vu remettre la récompense suprême, le CES Best of Innovation Award.

BeeLife [a développé] une ruche innovante, CoCoon. Cette ruche thermoactive utilise la chaleur du soleil pour traiter l'acarien *Varroa destructor* et permet la résistance au changement climatique.

TechSnooper [en ligne], 30 décembre 2018.

1. Basée à Aix-en-Provence, BeeLife est membre du pôle de compétitivité SCS.

Doc 2 p. 100 : Les types de relocalisations

La Direction générale des entreprises propose une typologie des relocalisations observées en France.

Les « relocalisations d'arbitrage », opérées généralement par de grands groupes intéressés par les marchés mondiaux les plus concurrentiels, sont chronologiquement les premières à avoir été identifiées. À l'origine de ces relocalisations figurent toujours le souhait de retrouver une main-d'œuvre qualifiée dans le pays d'origine, ainsi que le désir de se rapprocher des fournisseurs et des principaux clients. Les « relocalisations de retour » constituent un second type fréquent. Elles s'expliquent par des déceptions, révélées au fil du temps, relatives au transfert à l'étranger de sites de production préalablement implantés en France. Les avantages comparatifs ont progressivement disparu sous l'effet récurrent des défauts de fabrication, de la hausse des coûts de transport, ou encore des problèmes de contrefaçon. Enfin, les « relocalisations de développement » [...] s'inscrivent dans une logique différente. Lancées dans un processus de montée en gamme destiné à augmenter leurs profits et à résister aux assauts de la concurrence des pays à bas salaires, les entreprises concernées cherchent par leur relocalisation à se rapprocher des compétences qui leur font défaut et des marchés de consommation.

François Bost, « Les relocalisations industrielles en France :
épiphénomène ou tendance de fond ? »,

Bulletin de l'Association de géographes français, n° 92-4, 2015.

Doc 3 p. 100 : Les faiblesses des relocalisations

L'accélération des relocalisations ces dernières années s'explique essentiellement par une montée des coûts salariaux rapportés à la productivité dans les pays émergents et par l'automatisation dans les pays du Nord. Ces évolutions réduisent la tentation de délocalisation dans les secteurs manufacturiers où l'automatisation est possible [...]. Mais ce n'est pas vrai dans ceux où le progrès technique reste difficile, comme le travail des matières souples (cuir, textile, habillement, etc.), pour lesquelles les délocalisations ont été et restent fortes, car on ne dispose pas encore de robots capables de les travailler efficacement.

Et dans le domaine des services, la tendance est très claire, c'est celle d'une amplification du mouvement de délocalisation [...]. Lorsque les entreprises qui ont délocalisé reviennent en France, [...] elles donnent la priorité aux territoires qui offrent un écosystème de qualité, avec une bonne formation, des infrastructures et une spécialisation en services aux entreprises.

Ch. Chavagneux, Alternatives économiques, n° 380, juin 2018.

Cours. Les systèmes productifs entre valorisation locale et intégration européenne et mondiale (p. 104-105)

Quelles sont les mutations des systèmes productifs français liées à l'intégration européenne et mondiale ?

1 - Des systèmes productifs en mutation

L'industrie est un secteur d'activité en recomposition. Depuis plusieurs décennies, la part de l'industrie dans la production de richesse diminue. L'emploi industriel est également en baisse : avec 3,3 millions d'emplois, il représente 12,5 % de la population active contre 40 % en 1968. Cette désindustrialisation s'explique par des facteurs variés. La robotisation a notamment réduit le nombre d'emplois industriels en accroissant la productivité.

Dans un contexte d'intégration européenne et mondiale, les systèmes productifs français connaissent des mutations. Certaines entreprises délocalisent une partie de leurs activités pour rechercher une main-d'œuvre bon marché, des normes sociales, fiscales et environnementales peu contraignantes. D'autres, au contraire, rapatrient une partie de leur activité sur le territoire. L'Union européenne favorise les partenariats industriels européens (EADS dans le secteur aérospatial) et encourage les privatisations d'entreprises publiques. L'État français reste néanmoins actionnaire de nombreuses entreprises dans les domaines du transport (Air FranceKLM, RATP, SNCF), de l'énergie (Engie, EDF) ou des services (La Poste, Orange).

Les systèmes productifs évoluent vers une tertiarisation croissante de l'économie. Les services représentent près de 80 % de la production de richesse en France.

Le développement du tourisme et des services aux entreprises participe à l'accroissement de la part des services dans l'économie. Les services à la personne progressent également du fait du vieillissement de la population (« silver-économie »).

2 - De nouvelles dynamiques de localisation

Certains systèmes productifs reposent sur un ancrage local fort. Les districts industriels se développent autour de productions spécialisées à haute valeur ajoutée, organisées en petites unités de production. Certains territoires sont associés à des systèmes productifs spécialisés. Ces systèmes productifs locaux bénéficient d'une labellisation par l'État, comme le Choletais (confection enfantine et chaussures), la région d'Oyonnax (plasturgie) ou le Vimeu (serrurerie et robinetterie).

L'accessibilité et l'innovation constituent les deux principaux facteurs de recomposition des systèmes productifs. Les entreprises privilégient les territoires les mieux connectés et valorisent les interfaces : régions frontalières, portuaires ou aéroportuaires. Les acteurs publics et privés mettent l'accent sur le recours à l'innovation afin de favoriser la compétitivité des systèmes productifs.

Les acteurs publics jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement de ces mutations. Les collectivités territoriales agissent sur les équipements et services mis à disposition des entreprises à l'échelle régionale ou locale tandis que l'État intervient par des politiques d'aménagement du territoire. La politique industrielle a longtemps eu pour vocation de rééquilibrer la répartition des implantations industrielles et d'aider les territoires les plus fragiles. Les appels à projets à

à destination des pôles de compétitivité représentent une rupture en concentrant désormais les efforts sur les territoires compétitifs et attractifs.

3 - Une nouvelle géographie des espaces productifs

À l'échelle nationale, les métropoles sont de plus en plus attractives pour les activités productives. La mondialisation renforce la concurrence entre les territoires et favorise les métropoles. Elles sont à la fois des bassins d'emplois et de vastes marchés de consommation. La métropole francilienne reste la première région économique, assurant à elle seule plus de 30 % du PIB français. L'Île-de-France concentre l'essentiel des fonctions de commandement du secteur privé et de la recherche scientifique alors que le reste du territoire est davantage voué à la production de biens et de services.

La réorganisation des activités productives accentue les inégalités entre régions. Les grandes villes des Midlands méditerranéen et atlantique, aux nombreux atouts, attirent activités industrielles et tertiaires. Les régions anciennement industrialisées du Nord et du Nord-Est sont en reconversion tandis que les territoires ultramarins souffrent de l'éloignement et de l'exiguïté insulaires.

À l'échelle locale, les espaces productifs concentrent les activités décisionnelles et stratégiques. Dans les métropoles, les quartiers d'affaires (La Défense, La Part-Dieu) accueillent les sièges sociaux de firmes et les services aux entreprises. Les entreprises spécialisées dans la recherche et le développement (R&D) et dans les hautes technologies recherchent la proximité des universités et centres de recherche en s'implantant dans les technopôles (Sophia Antipolis, Saclay).

Doc 1 p. 106 : La Compagnie minière Montagne d'Or

Le projet prévoit de développer le potentiel inexploité d'or primaire du gisement de Montagne d'Or en mine à ciel ouvert, et participer à l'essor de la filière minière en Guyane et au-delà. L'objectif est d'extraire environ 6,7 tonnes d'or par an, sur douze ans minimum. La Compagnie minière Montagne d'Or (CMO) a conçu le projet de façon à mobiliser les meilleures techniques disponibles pour sa réalisation et son exploitation, en maximisant les retombées locales tout en réduisant au maximum les impacts sur l'environnement. Le projet générera 200 emplois directs et 700 emplois indirects (dans les secteurs du BTP, de la logistique...) durant la phase de construction des installations minières (2,5 ans), puis 750 emplois directs pendant son exploitation. 57 métiers sont nécessaires pour les activités de la future mine, comme l'extraction et le traitement du minerai, le suivi environnemental, les services administratifs et la base-vie. Avec des partenaires locaux, nationaux et internationaux, la Compagnie minière Montagne d'Or va contribuer à développer cette filière de formation aux métiers de la mine industrielle, dispensée en Guyane.

Présentation du projet, montagnedor.fr [en ligne], 2018.

Doc 6 p. 107 : Le WWF (Fonds mondial pour la nature)

Le WWF France dénonce l'impact désastreux de ce projet (la Montagne d'Or) sur un écosystème exceptionnel. Selon l'opérateur, pour extraire l'or, 57 000 tonnes d'explosifs, 46 500 tonnes de cyanure et 195 millions de litres de fuel seront nécessaires pour les 12 ans de durée de vie du projet.

Chaque année, 20 000 touristes visitent la Guyane. Selon une étude du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs de Guyane¹, si la filière du tourisme bénéficiait des investissements nécessaires, ils pourraient être 60 000 par an en 2024. L'objectif : créer à terme 4 500 emplois directs pour un investissement public de 107 millions d'euros publics (soit 24 000 euros publics par emploi créé).

Le WWF France a identifié six autres filières qui pourraient créer de 18 000 à 20 000 emplois au total en dix ans : l'agriculture, le bâtiment, les énergies renouvelables, l'agroalimentaire, la pêche et la foresterie durables. Les Guyanais souhaitent le développement de ces filières et ne considèrent pas la filière aurifère comme un secteur prioritaire pour le développement.

Non au projet minier Montagne d'Or, WWF.fr, 2019.

1. Étude du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs de Guyane (novembre 2013).